

INDEMNITE HORAIRE pour TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES effectués par
des EMPLOYES de MAIRIE en 1951

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 25 Juin 1951

Mesdames,

Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre ratification un état d'indemnité horaire pour travaux supplémentaires, de jour et de nuit effectués par des employés de Mairie du 18 Mai 1951 au 16 Juin 1951 inclus.

Ils ont travaillé au Bureau électoral, à établir d'urgence les listes d'émargement, les cartes électorales et leur distribution etc... savoir:

DIOMAT Jules	45 H.30'	3.714	Rs
DIOMAT Roger	45 H.30'	2.002	
Mme BARET François	42 H.30'	1.955	
Melle THIREL Martha ...	38 H.30'	1.732	
Melle MOUNIEN Lise	39 H.15'	1.727	
BOYER Georges	42 H.	1.176	
Mme MALET Léon	21 H.15'	924	
GARBAY Haydée	27 H.30'	1.210	
Mme PARVEDY Lucien	34 H.30'	1.414	
Melle TECHER Gisèle ...	7 H.	315	
Melle DEVILLE Elina ...	7 H.	308	

=====

16.477 Rs

=====

Le service fait ayant été reconnu par moi-même, je vous demande Mesdames, Messieurs, de bien vouloir ratifier l'allocation de ces indemnités.

La dépense sera imputée sur les crédits de l'article 8 "Frais des Assemblées électorales" du budget primitif en cours./.

Le Sénateur-Maire,
Signé: LIVIER.

Adopté à l'unanimité